

Charte d'utilisation du logo

Ville de Millau

MAI 2026



LOGO DE LA VILLE

Le logo de la Ville peut être utilisé par tous ses partenaires (associations, collectivités...), pour leurs outils de communication : flyers, dépliants, affiches ou sites internet.

VOUS SOUHAITEZ UTILISER NOTRE LOGO ?

Pour une insertion sur un document couleur

Utilisez le logo couleur horizontal en priorité



La version verticale doit être uniquement utilisée si le format horizontal ne peut être inséré sur le document



Pour une insertion sur un document noir et blanc

Utilisez le logo monochrome blanc ou noir selon le fond



Pour une apposition sur un site web

Utilisez le logo couleur : logo horizontal quadri ou logo vertical quadri
Faites en sorte que le logo soit cliquable vers le site internet de la Ville de Millau



LES INTERDITS

Le logo ne peut être utilisé à des fins commerciales ou de publicité.
Le logo ne peut être ni déformé ni incliné d'aucune manière.



Pour toute question,
contactez le service communication

communication@millau.fr